



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 11 - JANVIER 2014**

# SOMMAIRE

## Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014001-0001 - Arrêté portant délégation de signature à : Catherine LAGOUDE, ENRICO Thierry, ROUMANES Daniel, LOCU Françoise, VION Christelle, MARINETTE Patrick, KERCHAOUI Samira, CASTET Laure, LASFARGUE Cyrille, GOURET Gilles, BAUDRAIS Emmanuelle, ROQUES Martine, MEDARD Cédric, ABKARI Marjorie, BERRUET Christelle, FLORUS Sylvie, MILLET Carole, HERMENIER Valérie, ISIDORE Elizabeth, HENRIETTE Patrick, GUERRIER David, VITTET Adinita, SERRANO Anthony, BRIENTIN Jérôme, TU Sokha, VALENTIN Julien,	1
Arrêté N °2014001-0002 - Arrêté portant délégation de signature à : Pierre VIGIER- BEAUBREUIL, Claude FEO, Yvette CAIRO, Nadia EL HAJIBI, Christophe FORESTIER, Florence GLAZ, Annie GUEGAN, Eliane JUDES, Claire MONVOISIN	5
Arrêté N °2014002-0006 - Arrêté portant délégation de signature à : Nicole AUDRAN, Marie Paule FENVARC'H, Pascal MISCHLER, Allaux Sophie, DU LAURENS D'OISELAY Emmanuel, COILIER Thierry, LESSINGER Laure, VELUT Marc, BIUHAGIAR Jean François, CONESA Catherine, CASTILLOU Nadine, GIORGI Marie Luce, MOUTY Antony, ROBIN Nelly, BOUSSET David, LE COQ Françoise, DUFLOS Nathalie	8





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014001-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Janvier 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Catherine LAGOUE, ENRICO Thierry,  
ROUMANES Daniel, LOCU Françoise,  
VION Christelle, MARINETTE Patrick,  
KERCHAOUI Samira, CASTET Laure,  
LASFARGUE Cyrille, GOURET Gilles,  
BAUDRAIS Emmanuelle, ROQUES Martine,  
MEDARD Cédric, ABKARI Marjorie,  
BERRUET Christelle, FLORUS Sylvie,  
MILLET Carole, HERMENIER Valérie,  
ISIDORE Elizabeth, HENRIETTE Patrick,  
GUERRIER David, VITTET Adinita,  
SERRANO Anthony, BRIENTIN Jérôme, TU  
Sokha, VALENTIN Julien,

*Arrêté N°2014001-0001 - 21/01/2014*



DIRECTION GENERALE DES FINANCE PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-France ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 16E CHAILLOT  
146 , AVENUE DE MALAKOFF  
75776 PARIS CEDEX 16

### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ENRICO Thierry  
ROUMANES Daniel

LOCU Françoise  
VION Christelle

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

MARINETTE Patrick  
KERCHAOUI Samira  
CASTET Laure  
LASFARGUE Cyrille  
GOURET Gilles

BAUDRAIS Emmanuelle  
ROQUES Martine  
MEDARD Cédric  
ABKARI Marjorie  
BERRUET Christelle

FLORUS Sylvie  
MILLET Carole  
HERMENIER Valérie

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ISIDORE Elizabeth  
HENRIETTE Patrick  
GUERRIER David  
VITTET Adinita

SERRANO Anthony  
BRIENTIN Jérôme  
TU Sokha  
VALENTIN Julien

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Limite de 15 000 €

ENRICO Thierry  
ROUMANES Daniel  
LOCU Françoise  
VION Christelle

Inspecteur  
Inspecteur  
Inspectrice  
Inspectrice

Limite de 10 000 €

ROQUES Martine  
ABKARI Marjorie  
MILLET Carole  
BAUDRAIS Emmanuelle  
CASTET Laure  
MEDARD Cédric

Contrôleuse principale  
Contrôleuse  
Contrôleuse  
Contrôleuse  
Contrôleuse  
Contrôleur

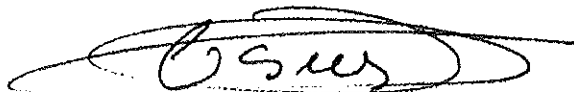
**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le comptable, responsable du service des impôts des  
entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot.

Alain CASTETS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Castets', enclosed within a large, loopy oval flourish.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014001-0002**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Janvier 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Pierre VIGIER- BEAUBREUIL, Claude FEO,  
Yvette CAIRO, Nadia EL HAJIBI, Christophe  
FORESTIER, Florence GLAZ, Annie  
GUEGAN, Eliane JUDES, Claire  
MONVOISIN





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLE FISCAL DE PARIS SUD-OUEST  
Pôle de Recouvrement Spécialisé  
de Paris Sud-Ouest et DNVSF  
13-15 rue du Général Beuret  
75712 PARIS CEDEX 15

## Arrêté portant délégations de signature

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M Pierre VIGIER-BEAUBREUIL, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, et à M Claude FEO, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoints au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, chacun dans leur secteur d'attribution, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs à l'administration et de gestion du service, ainsi qu'au recouvrement, y compris les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>
Mme Yvette Cairo	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Nadia El Hajibi	Inspectrice des Finances Publiques
M Christophe Forestier	Inspecteur des Finances Publiques
Mme Florence Glaz	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Annie Guegan	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Eliane Judes	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Claire Monvoisin	Inspectrice des Finances Publiques

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,



Pierre-Jean PONS  
Chef de Service Comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014002-0006**

**signé par  
Autres signataires**

**le 02 Janvier 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Nicole AUDRAN, Marie Paule FENVARCH,  
Pascal MISCHLER, Allaux Sophie, DU  
LAURENS D'OISELAY Emmanuel,  
COILIER Thierry, LESSINGER Laure,  
VELUT Marc, BIUHAGIAR Jean François,  
CONESA Catherine, CASTILLOU Nadine,  
GIORGI Marie Luce, MOUTY Antony,  
ROBIN Nelly, BOUSSET David, LE COQ  
Françoise, DUFLOS Nathalie



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est  
Pôle de recouvrement spécialisé de Paris Nord-Est

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable , responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Nord-Est

Vu , le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales , et notamment les articles L.247, L.257A et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique , et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** Délégation de signature est donnée à compter du 1er juillet 2013 à Madame Nicole Audran , inspectrice divisionnaire des finances publiques , adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Nord-Est , à Madame Marie-Paule Fenvarc'h , inspectrice des finances publiques et à Monsieur Pascal Mischler contrôleur principal des finances publiques , à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal , les décisions portant remise , modération , transaction ou rejet , dans la limite de 60 000 € pour Madame Audran , dans la limite de 15 000 € pour Madame Marie-Paule Fenvarc'h et dans la limite de 10 000 € pour M. Pascal Mischler ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné ,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ,

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer , les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 -**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal , les décisions portant remise , modération, transaction ou rejet , dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement , et notamment les mises en demeure de payer , les actes de poursuites et les déclarations de créances , ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

<u>Nom et prénom des agents</u>	<u>grade</u>	<u>limite des décisions gracieuses</u>
Allaux Sophie	inspecteur	15 000 €



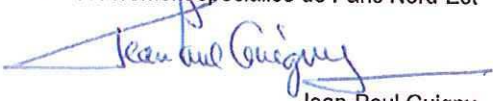


Du Laurens d'Oiselay Emmanuel	inspecteur	15 000 €
Coillier Thierry	inspecteur	15 000 €
Lessinger Laure	inspecteur	15 000 €
Vêlut Marc	inspecteur	15 000 e
Bihagiar Jean-François	inspecteur	15 000 €
Catherine Conesa	inspecteur	15 000 €
Castillou Nadine	contrôleur	10 000 e
Giorgi Marie-Luce	contrôleur	10 000 €
Mouty Anthony	contrôleur	10 000 €
Robin Nelly	contrôleur	10 000 €
Bousset David	contrôleur	10 000 €
Le Coq Françoise	contrôleur	10 000 €
Duflos Nathalie	contrôleur	10 000 €

Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 janvier 2014

Le comptable , responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Nord-Est

  
Jean-Paul Guigney